

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE L'ASSOCIATION REGARDS D'ENFANTS 2016-2017.

« Jouons ensemble autour des Droits de l'Homme »

Année scolaire 2016/2017

Article 1 :

Dans le cadre de ses concours annuels, l'Association Regards d'Enfants organise le concours :

« Jouons ensemble autour des Droits de l'Homme »

Article 2 :

Ce concours doit permettre aux jeunes d'exprimer leur vision des Droits de l'Homme.

Rendez-vous sur : www.regardsdenfants.com

Article 3 :

Le concours est ouvert à tous les jeunes jusqu'à 26 ans en individuels ou en groupes (Établissements Scolaires, Instituts spécialisés, Centres sociaux, Périscolaires).

Article 4 :

Les jeunes peuvent laisser libre cours à leur imagination dans les réalisations proposées. Tous les supports sont permis mais en veillant à ne pas dépasser pour les créations visuelles les formats A3 soit 297 mm × 420 mm et 20 cm d'épaisseur. Les créations dépassant ces dimensions ne seront pas acceptées. Pour les supports numériques, un cd ou une clé USB avec un temps d'enregistrement ne dépassant pas 3 minutes sont à adresser à l'Association. L'envoi se fait sous la responsabilité et aux frais de l'expéditeur.

Article 5 :

Chaque création portera au verso :

- **Concours 2016-2017 : « Jouons ensemble autour des Droits de l'Homme »**
- **LE NOM, LE PRÉNOM, L'ÂGE, L'ADRESSE POSTALE, LE PAYS, LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET L'EMAIL DU CONTACT AINSI QUE LE NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ SI PARTICIPATION SCOLAIRE OU DE GROUPES.**
- **Une légende « Pour moi, les Droits de l'Homme c'est ... » [un seul mot ou une seule expression].**

Article 6 :

La fiche de renseignements devra être jointe à l'envoi des créations. Cette fiche devra être complétée de manière lisible dans la langue du pays et traduite en Français. Cette fiche est indispensable, aucune création ne sera prise en compte par le jury sans cette fiche. Cette fiche est disponible sur simple demande à contact@regardsdenfants.com ou téléchargeable sur www.regardsdenfants.com.

Article 7 :

Un jury de spécialistes, délibérera afin de sélectionner les lauréats.

Article 8 :

Les créations sont à adresser avant le **vendredi 3 mars 2017**, cachet de la poste faisant foi, à :

Association Regards d'Enfants, 58 avenue des Vosges, 67000 STRASBOURG – France

Les réalisations postées ou remises après le **vendredi 3 mars 2017** ne seront pas retenues. Un accusé de réception par email vous sera adressé par l'Association Regards d'Enfants.

Article 9 :

Les auteurs et leurs représentants légaux cèdent tous les droits afférents à l'Association Regards d'Enfants. Les œuvres pourront être publiées sur tous supports et sous toutes formes.

Article 10 :

Une grande cérémonie de remise des prix présidée par Madame Milada Pantic, Sous-Préfète chargée de mission auprès du Préfet de la région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine sera organisée à Strasbourg, à l'issue de laquelle les lauréats et leurs encadrants se verront nommés Ambassadeurs des Droits de l'Homme.

Les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge des lauréats.

Article 11 :

En participant à ce concours, les participants autorisent l'Association Regards d'Enfants, 58 avenue des Vosges, 67000 Strasbourg - France à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) les représentant, prises/réalisées dans le cadre de la cérémonie qu'organise l'Association.

Les œuvres précitées seront utilisées par l'Association Regards d'Enfants afin de communiquer sur l'activité de l'Association. L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de l'Association Regards d'Enfants, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisé, via Internet et en particulier sur le site internet <http://www.regardsdenfants.com/>, le site Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/Regards-denfants-Views-of-children-108693502503620/>, et les médias.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET TECHNIQUE DU CONCOURS DE L'ASSOCIATION REGARDS D'ENFANTS 2016-2017.

« Jouons ensemble autour des Droits de l'Homme »

Afin de prendre en compte votre participation au concours « **JOUONS ENSEMBLE AUTOUR DES DROITS DE L'HOMME** », veuillez nous adresser vos créations accompagnées de cette fiche dûment remplie. Sans cette fiche votre participation ne sera pas validée.

PARTICIPANTS :

GROUPE

École/Collège/Lycée : _____

Précisez le niveau (CP, CE1,) : _____

Adresse : _____

Nom, prénom du contact : _____

Email : _____ @ _____

Téléphone : _____

Noms des participants :

INDIVIDUEL

Nom, prénom du participant : _____

Adresse : _____

Âge : _____

Nom, prénom du représentant légal : _____

Email : _____ @ _____

Téléphone : _____

DROIT À L'IMAGE :

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des créations envoyées et autorisent la représentation et la diffusion gratuite de leurs créations dans le cadre de ce concours. Les participants acceptent que ce concours ne génère aucune rémunération ni dédommagement. Pour le cas où il serait retenu, chaque candidat autorise l'association Regards d'Enfants à utiliser sans contrepartie financière, toute création envoyée par lui-même dans le cadre de ce jeu. Ces autorisations constituent une condition essentielle à la participation des candidats au présent concours, qui reconnaissent en avoir pris connaissance et les accepte.

FICHE TECHNIQUE DES CRÉATIONS :

Préciser la manière dont le thème sur les Droits de l'Homme a été abordé :

Compléter selon le thème choisi :

Pour nous/moi le Droit à l'éducation/à l'identité c'est _____

Nous vous remercions d'adresser avant le **vendredi 3 mars 2017** vos créations à l'Association Regards d'Enfants
58 avenue des Vosges 67000 Strasbourg. Plus d'info sur www.regardsdenfants.com

Le _____

Signature du représentant légal/Professeur